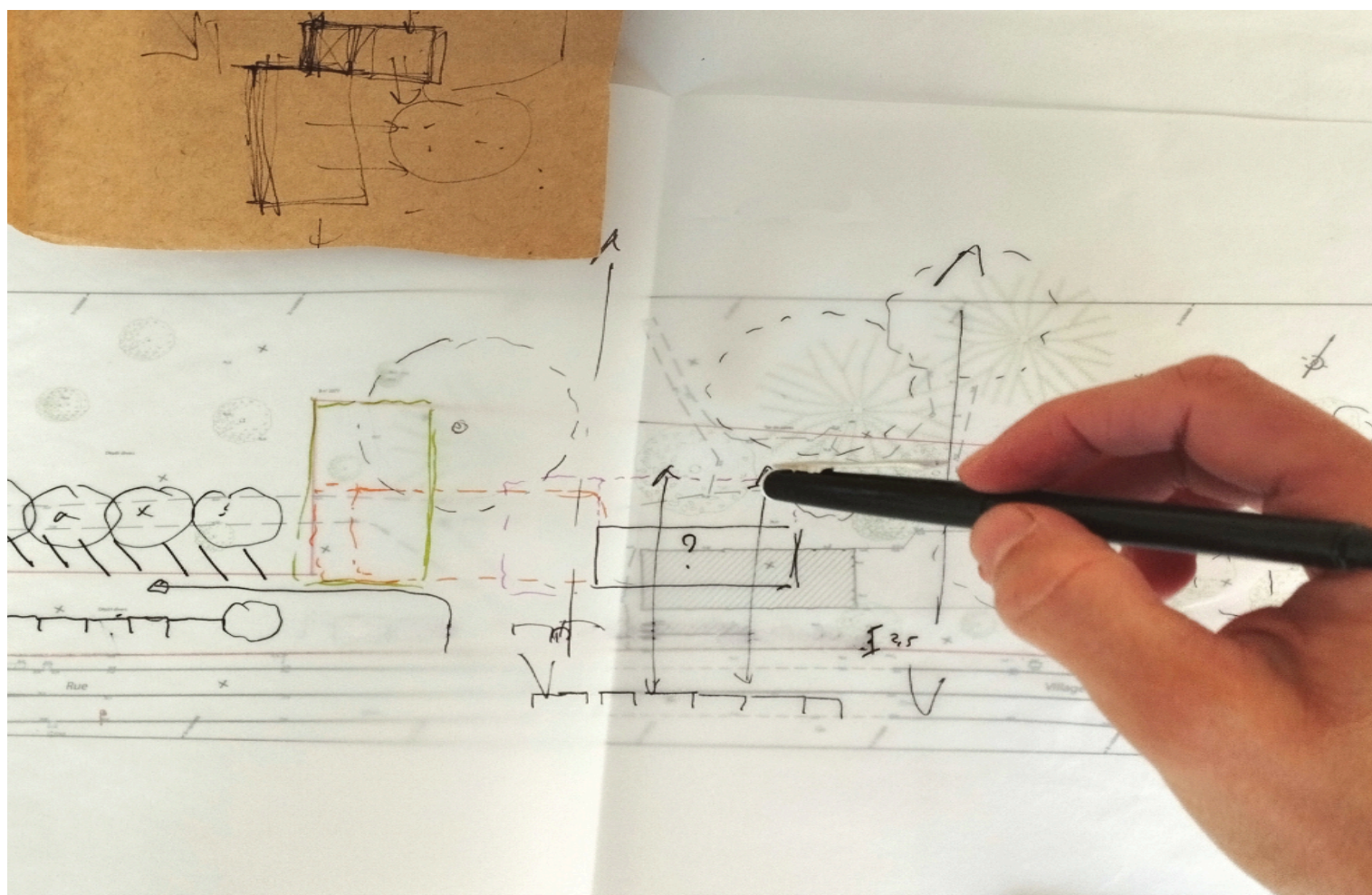


# Le conseil aux particuliers

Les architectes, urbanistes et paysagistes du CAUE 91 sont au service des particuliers engagés dans un projet d'habitat.



Les professionnels du CAUE 91 proposent gratuitement à l'ensemble des Essonniens un dispositif d'échanges et de conseils pour les accompagner dans leurs démarches concernant l'acte de bâtir.

## Comment aider les particuliers dans leur projet d'habitat ?

### Conseiller gratuitement les particuliers : une mission des CAUE

Les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sont issus de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977. Elle leur a confié des missions d'intérêt public, qui ont pour objet la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le conseil aux particuliers constitue l'une des missions fondatrices des CAUE. Ce service gratuit est proposé à toute personne qui recherche des informations et une aide personnalisée dans le cadre d'un projet de construction, de transformation, de rénovation ou d'aménagement.

Les conseillers du CAUE ne se chargent en aucun cas de la conception du projet (documents graphiques, suivi de chantier), qui reste la mission du maître d'œuvre. Depuis 1979, le CAUE de l'Essonne assure cette mission de conseil auprès de tous les habitants du territoire départemental.

### Un conseil neutre, indépendant et personnalisé pour les habitants de l'Essonne

Les communes de l'Essonne sont composées majoritairement d'habitations individuelles et de petits immeubles. Ces réalisations dessinent en partie le paysage urbain. La rue trouve aussi son identité par l'expression de la construction privée, de son entretien et de son évolution.

Apporter un conseil architectural gratuit aux particuliers les aide à mener à bien leurs projets et à surmonter les difficultés. Les questions soulevées touchent de nombreux domaines : budget, réglementation, économies d'énergies, matériaux écologiques.... Par la nature des réponses proposées, uniques, adaptées à chaque contexte, à chaque histoire, le conseil architectural oriente le particulier vers des constructions raisonnées. Intervenant sur le patrimoine privé, qu'il soit bâti ou non bâti, l'architecte conseiller accompagne ainsi les communes dans leur démarche de développement durable.

## Modalités de mise en place sur le territoire de l'Essonne

### 1. POUR COMMENCER

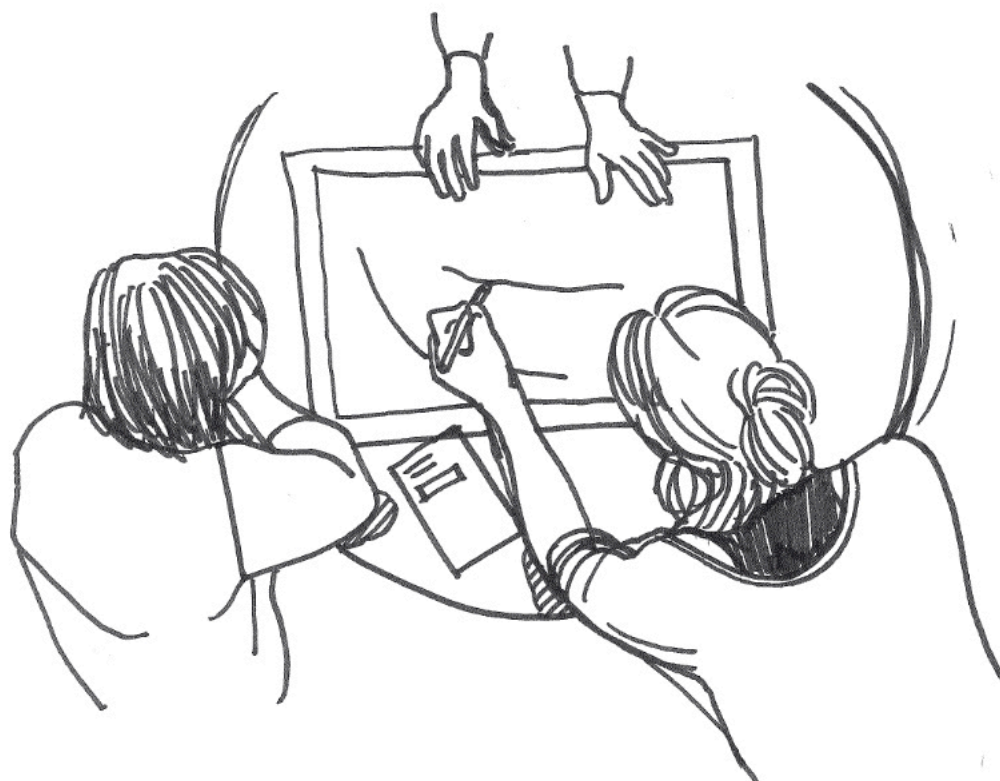
#### JE CONSULTE LA RUBRIQUE INTERNET

Afin de répondre au mieux aux questions des particuliers, nous avons mis en place sur le **site internet du CAUE** une **rubrique spécifique**, qui donne accès à "**L'Abécédaire du particulier**", à nos **fiches conseils** et à la plateforme **Rénover Malin**.

### 2. JE N'AI PAS TROUVÉ DE RÉPONSE

#### JE REMPLIS UN FORMULAIRE

Si ces informations ne suffisent pas à renseigner le particulier, il peut alors remplir un **formulaire d'aide architecturale**. La demande est transmise à un conseiller qui prend contact avec lui et fixe éventuellement un rendez-vous dans nos locaux à Evry-Courcouronnes.

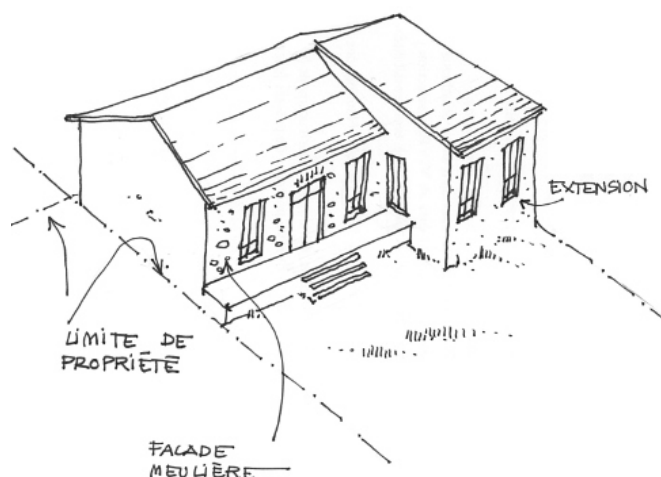


## CONFORT DU LOGEMENT

**Vous avez un projet d'extension, de rénovation thermique, de construction neuve....**

Le conseiller assiste le particulier dans la constitution des dossiers de demande préalable ou de permis de construire. Il explique le PLU (Plan local d'urbanisme) et son règlement, il regarde comment adapter la forme du bâtiment projeté au règlement en vigueur et suggère des améliorations pour une meilleure intégration urbaine.

Le rôle du conseiller repose sur une écoute attentive des besoins du particulier (programmatiques, budgétaires, modes de vie, etc...), qui permettront d'orienter le projet vers une conception globale de l'habitat, considéré comme un organisme vivant situé dans son environnement, et réagissant avec lui. Un projet qui prend en compte les apports des ressources naturelles: les orientations, la topographie, les vents dominants, la conservation des arbres, les matériaux biosourcés, mais aussi les



usages, la lumière et la ventilation naturelles, le respect du voisinage, l'appel à une expertise professionnelle, etc...

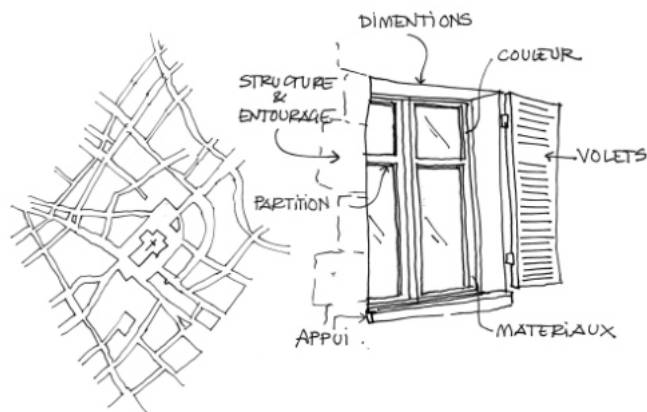
Le conseiller accompagne le particulier à se poser les bonnes questions pour assurer une conception adaptée et transformer les contraintes en atouts.

## REGLEMENTATION

**Votre projet se situe en secteur Bâtiments de France**

Pour un projet situé en secteur ABF, le conseiller peut intervenir très en amont en relayant auprès du particulier les attendus des Architectes des Bâtiments de France. Il peut également présenter le projet, avant son dépôt, à l'occasion d'une revue de projet (mensuelle) et revenir vers le particulier pour lui expliquer les différentes options proposées communément avec les ABF.

Le conseiller peut également organiser une réunion tripartite (mairie-particulier-ABF) pour débloquer un projet, lever des incompréhensions, etc... Enfin, le conseiller sensibilise le particulier aux solutions techniques adaptées (et préconisées) aux bâtiments remarquables notamment à propos des rénovations thermiques par l'extérieur.

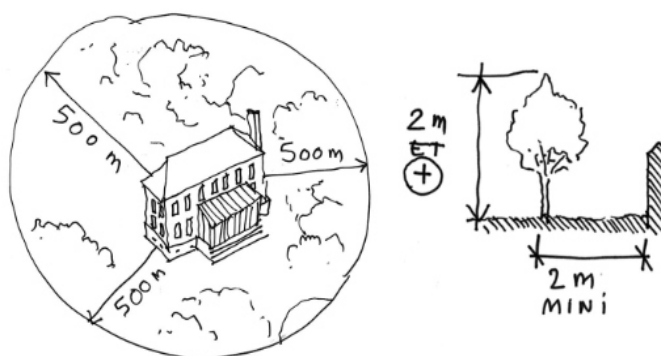


## JARDIN | ESPACE EXTERIEUR

**Vous souhaitez aménager votre jardin**

Le conseiller vous accompagne dans l'aménagement de votre jardin ou espace commun jardiné. Il aborde les problématiques liées aux plantations, notamment les distances à respecter, les essences adaptées au contexte local et au réchauffement climatique. Il vous aide à définir les accès, les matériaux à sélectionner en fonction de vos usages. Le jardin, espace riche de biodiversité, doit également favoriser la récupération de l'eau de pluie à la parcelle...

Autant de sujets pour découvrir des solutions et adapter votre jardin à votre mode de vie et à votre environnement. Le conseil du CAUE de l'Essonne a pour objectif l'intégration du projet dans le paysage essonnien.





## QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DU CONSEIL AUX PARTICULIERS ?

Les habitants du département de l'Essonne : pour les guider dans l'élaboration de leur projet de construction, agrandissement ou rénovation de leur habitat dans toutes les dimensions (économiques, réglementaires, écologiques, architecturales...).

## NOS PARTENAIRES :

**Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)**  
Informations juridiques, financières et fiscales sur les questions liées au logement.

**Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC)**

- **Sud Parisienne**
- **Ouest Essonne**

Projets de rénovation énergétique et/ou de consommations énergétiques.

**Parcs Naturels Régionaux (PNR)**

- **du Gâtinais Français**  
Espace conseil France Renov : projets de rénovation énergétique du logement/local d'entreprise.
- **de la Haute Vallée de Chevreuse**  
Conseils sur mesure, avec expertise des techniciens du Parc, fiches techniques, webinaires ou subventions, vous aideront aussi à réaliser vos projets éco-positifs.

**Rénover Malin**

Créée par le Département de l'Essonne fin 2014 Informer, sensibiliser et inciter les Essonnais à s'engager dans la réalisation de travaux de rénovation.

**Solidaire pour l'Habitat (SOLIHA)**

Conseils sur la rénovation énergétique, le maintien à domicile et la réalisation de travaux d'amélioration du logement ou de mises aux normes.

## COMMENT ACCÉDER AU CONSEIL AUX PARTICULIERS ?

- Rendez-vous sur notre site, rubrique "**particuliers**" : <https://www.caue91.asso.fr/particuliers>
- Remplir le "**formulaire**" sur cette page internet : <https://www.caue91.asso.fr/vous-etes-un-e-habitant-e-formulaire-d-aide-architectural>

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Essonne (UDAP 91)**

Intervient dans les domaines du contrôle scientifique et technique sur le patrimoine monumental, de la préservation et mise en valeur des espaces protégés, de la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité.

**France Renov**

Service public de la rénovation de l'habitat, porté par l'État avec les collectivités locales, et piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Informer, conseiller, pour aider à construire un projet sur-mesure, adapté aux besoins.

**Ordre des Architectes Île-de-France (CROAIF)**

Créée en 2016, la plateforme [Architectes-pour-tous.fr](https://www.architectes-pour-tous.fr) recense l'ensemble des architectes exerçant en France et vous propose de sélectionner un architecte prêt à vous accompagner dans votre projet d'habitat.

### CAUE +

**Les autres missions du CAUE de l'Essonne destinées au grand public :**

- Journées Nationales de l'Architecture
- Enfants du Patrimoine
- Journées Européennes du Patrimoine
- Et d'autres manifestations comme des visites, des parcours, des expositions, etc...



Léocadie PELBOIS • Denis FAVRET • Carolina MENEZES-FERREIRA • Quentin LE MANACH • Hélène DAVID • Marcela CONCI • Corinne SEPTIER  
Lise FOVET • Florian TERRANOVA • David POTIN • Cécile BESNARD • Olivier CLODONG • Alexis LINGE • Marianne JEANNIN

